



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

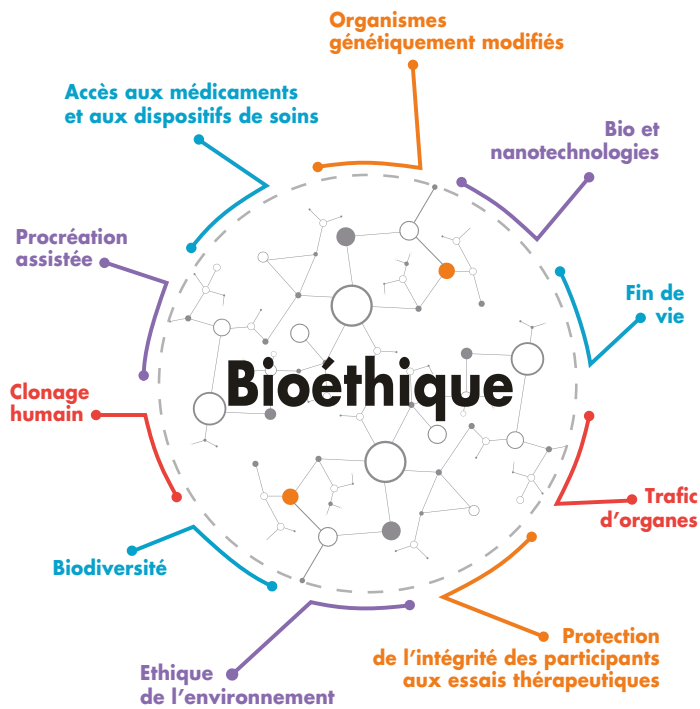
# La BIOÉTHIQUE à l'UNESCO

SHS/2015/PI/H/9

# Faire de la **BIOÉTHIQUE** l'affaire de **tous**

Dans un monde sujet à des mutations fondamentales, la mission de « conscience critique » dévolue à l'UNESCO depuis sa création, apparaît plus importante que jamais. Leader des Nations Unies dans les domaines de l'éthique et de la bioéthique, l'UNESCO possède en la matière une expertise incomparable et largement reconnue.

La bioéthique est née afin de développer une réflexion éthique sur les implications sociales de la science et de l'utilisation de la connaissance et de la technique, à un moment où le monde assistait à un développement extrêmement rapide des sciences et technologies. En considérant qu'elle soulève des enjeux démocratiques qui devraient être partagés par tous les membres d'une société, de l'expert au profane, l'UNESCO a choisi de mettre l'accent sur ses considérations sociales et politiques de la bioéthique, convaincue que la résolution des questions éthiques soulevées par l'utilisation de la science et de la technologie détermine aussi notre manière de vivre ensemble et que les choix de sociétés y afférents engagent notre avenir et celui des générations futures.



La recherche scientifique et les avancées qu'elle engendre peuvent constituer un moteur essentiel du développement. Cependant, si la perspective éthique n'est pas prise en compte, elle risque de conduire à des abus en matière de droits humains et à un traitement discriminatoire entre individus et pays, pouvant contribuer à des injustices économiques et sociales entre pays.

La bioéthique est une analyse des questions éthiques soulevées par les sciences de la vie, les technologies et leurs applications, la médecine et les politiques de santé. C'est une réflexion qui prend en compte tous les champs affectés par les avancées scientifiques touchant les êtres humains dans leurs dimensions sociales, juridiques et environnementales.

Établir et partager à l'échelle mondiale les normes, règles et pratiques bioéthiques est capital non seulement pour que chaque citoyen puisse mesurer les conséquences des avancées scientifiques sur sa vie et sur celle de sa communauté, mais également pour qu'il puisse prendre part au développement des sciences de la vie et des politiques de santé et bénéficier de ses retombées.

Depuis la création de son programme de Bioéthique en 1993, l'UNESCO a élaboré et adopté les seuls instruments normatifs universels dans ce domaine. Aujourd'hui le programme s'applique à diffuser et promouvoir ces normes, à contribuer avec les États membres à leur transposition dans les législations nationales, et à établir des infrastructures pour la mise en œuvre ces déclarations.

2005

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'Homme

2003

Déclaration internationale sur les données génétiques humaines

1998

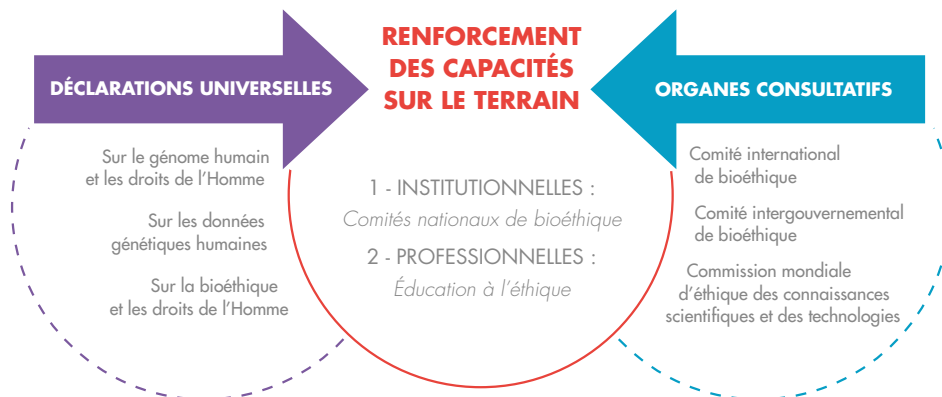
Comité intergouvernemental de bioéthique et COMEST

1997

Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'Homme

1993

Comité international de bioéthique



## LES ORGANES CONSULTATIFS

L'UNESCO agit comme forum d'idées, multidisciplinaire, pluraliste et multiculturel sur la bioéthique et l'éthique des sciences et des technologies, à travers quatre instances :

**Le Comité international de bioéthique (CIB)**, créé en 1993. Il est composé de 36 experts nommés par la Directrice générale de l'UNESCO pour un mandat de quatre ans sur la base d'une représentation géographique équitable. Ses membres encadrent les progrès des recherches dans les sciences de la vie et leurs applications en veillant au respect des principes universels. Il constitue la seule instance de portée universelle de réflexion en matière de bioéthique.

**Le Comité intergouvernemental de bioéthique**, créé en 1998. Il est composé de 36 États membres, élus par la Conférence générale de l'UNESCO et se réunit au moins une fois tous les deux ans pour examiner les avis et recommandations du CIB, informant ce dernier de son point de vue et soumettant ses opinions, ainsi que ses propositions.

**La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST)** est le troisième organe consultatif. Composée de 18 spécialistes de diverses régions du monde et nommés par la Directrice générale de l'UNESCO, la COMEST a été mise en place en 1998.

L'UNESCO assure le secrétariat permanent du **Comité inter-institutions des Nations Unies sur la bioéthique**, créé en 2003. Ce comité assure la coordination entre les organisations intergouvernementales s'occupant de questions liées à la bioéthique.

# 1. RENFORCEMENT DES CAPACITES AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

## Comités nationaux de bioéthique

L'assistance aux comités nationaux de bioéthique comprend la création ou le renforcement des comités nationaux et le développement de capacités de leurs membres.

### a) Fondation de comités nationaux partout dans le monde

L'UNESCO soutient la création, le renforcement et le suivi des comités nationaux de bioéthique qui constituent des plateformes essentielles pour la mise en œuvre des instruments normatifs internationaux dans chacun des pays. À l'heure actuelle, une vingtaine de pays ont établi un comité national avec le soutien de l'UNESCO :

Colombie	Gabon	Kenya	Paraguay
Comores	Ghana	Malaisie	Rép. Dominicaine
Côte d'Ivoire	Guinée	Malawi	Tchad
El Salvador	Jamaïque	Oman	Togo
Equateur			

### b) Former les membres des comités sur le terrain

Nous accompagnons les pays qui le demandent dans la formation des membres de leurs comités, fournissant trois séries de sessions de formation dispensées par des experts reconnus internationalement, dispensées en anglais, espagnol et français.

#### COMPLETES

Côte d'Ivoire  
El Salvador  
Gabon  
Jamaïque  
Kenya  
Togo

#### PARTIELLEMENT COMPLÈTES

Guinée  
Malawi  
Malaisie  
Tchad

## 2. RENFORCEMENT DES CAPACITES

# AU NIVEAU PROFESSIONNEL

### Éducation à l'éthique

#### a) Cours de formation de professeurs d'éthique

Ces cours sont dispensés par une équipe d'experts reconnus internationalement. Ils s'adressent aux jeunes enseignants d'éthique et sont articulés autour des principales méthodes d'enseignement de la discipline et des moyens d'évaluation. Ces cours ont été organisés dans les pays suivants :

Arabie Saoudite (Riyad)	Lituanie (Vilnius)
Azerbaïdjan (Bakou)	Namibie (Windhoek)
Belarus (Minsk)	Oman (Muscat)
Croatie (Dubrovnik)	Roumanie (Bucarest)
Jordanie (Amman)	Serbie (Belgrade)
Kenya (Université d'Egerton)	Slovaquie (Bratislava)
Liban (Beyrouth)	

#### b) Cours de base de bioéthique

Afin de garantir la qualité des programmes d'enseignement de l'éthique extrêmement hétérogène, l'instauration de critères applicables dans toutes les universités du monde s'est avérée nécessaire. Le « Cours de base de bioéthique » a ainsi été développé à partir des principes internationaux issus de la Déclaration universelle de bioéthique et des droits de l'homme, privilégiant leur adaptation au niveau national. Ce cours peut être intégré dans les universités qui le sollicitent moyennant la signature d'un mémorandum d'accord. Voici la liste des pays signataires :

Argentine	Inde	Pérou
Arménie	Indonésie	Rép. de Corée
Azerbaïdjan	Israël	Rép. Dominicaine
Belarus	Japon	Fédération de Russie
Brésil	Kirghizstan	Uruguay
Costa Rica	Malaisie	

#### c) Coopération des Chaires UNESCO de bioéthique

L'établissement de Chaires UNESCO de bioéthique dans plusieurs régions du monde témoigne d'un grand potentiel de coopération :

**Argentine** (Université Nationale de Buenos Aires)  
**Brésil** (Université de Brasília)  
**Côte d'Ivoire** (Université de Bouaké)  
**Espagne** (Université de Barcelone)  
**Israël** (Université de Haïfa)  
**Italie** (Université Européenne de Rome et Ateneo Pontificio Regina Apostolorum)  
**Kenya** (Université d'Egerton)  
**Mexique** (Université de Monterrey)  
**Portugal** (Universidade Católica Portuguesa)  
**Slovaquie** (Université de Presov)

# DES PUBLICATIONS-CLÉS

Des documents fondamentaux et pratiques sont publiés régulièrement en appui à notre programme. Ils sont tous disponibles en accès libre sur le site web de l'UNESCO. En voici quelques exemples.

## GUIDES POUR LES COMITÉS DE BIOÉTHIQUE



Cinq manuels destinés aux gouvernements, aux scientifiques, aux avocats et aux professionnels de la santé sont publiés

afin de soutenir la création et le développement de comités nationaux de bioéthique.

*Disponibles en anglais, en français, en chinois, en espagnol, et pour certains, en arabe.*

## RAPPORTS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE BIOÉTHIQUE (CIB)

Le CIB s'est engagé dans l'exploration des implications éthiques de plusieurs principes contenus dans la Déclaration universelle de bioéthique. Fruits d'une large réflexion, chacun de ses rapports se dirige principalement aux spécialistes, comités d'éthique et décideurs politiques.

*Disponibles en anglais et français.*



## RAPPORTS DE LA COMMISSION MONDIALE D'ÉTHIQUE DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (COMEST)

Les membres de COMEST fournissent périodiquement des rapports sur les principes et les thèmes majeurs de la science et de la technologie. Ils recensent des informations destinées aux experts et décideurs sur un éventail de sujets, comme : le principe de précaution, le changement climatique, la société de l'information, la responsabilité sociale et les chercheurs, etc.

*Existent en anglais, espagnol et français.*



## COURS DE BASE DE BIOÉTHIQUE



Le Cours est composé d'une première partie fournissant le contenu et les objectifs de chaque module et le manuel

de l'enseignant. La seconde partie rassemble les documents d'étude proposés pour chacun des modules.

*Disponible en anglais, français, arabe et russe.*

## RECUEILS DE CAS

Ces recueils traitent de dilemmes éthiques dans le secteur de la santé ayant fait jurisprudence dans différents pays. La série peut être utilisée en complément du Cours de base de bioéthique, ou indépendamment.

*Certains recueils existent en anglais et en français.*



## COLLECTION ÉTHIQUES

Le dernier livre fondamental sur les principaux enjeux analytiques de la bioéthique a été publié afin de commémorer le 20<sup>e</sup> anniversaire de notre programme : Pourquoi une Bioéthique globale ?

*Disponible en anglais, français et espagnol.*

## GEObs : UN OBSERVATOIRE MONDIAL SUR INTERNET

GEObs offre un accès libre à six bases de données, en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). L'observatoire recense des informations sur :

- 1 690 experts
- 557 institutions
- 235 programmes d'enseignement
- 797 instruments juridiques ou réglementaires
- 151 codes de conduite
- 416 ressources en matière de bioéthique et d'éthique appliquée des sciences et des technologies

Pour le consulter :  
<http://www.unesco.org/shs/ethics/geobs>

**Dafna Feinholz**

Chef de la Section de la bioéthique et de l'éthique des sciences  
Secteur des sciences sociales et humaines

UNESCO  
7, place Fontenay  
75732 Paris Cedex 7 - France  
[d.feinholz@unesco.org](mailto:d.feinholz@unesco.org)

[www.unesco.org/shs/bioethics](http://www.unesco.org/shs/bioethics)